



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50387

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des personnes souffrant de troubles severes du langage oral et ecrit. Ces personnes ne beneficent en France d'aucune structure educative adaptee a leurs difficultes. Cet etat de fait est d'autant plus preoccupant que la dyslexie et la dysphasie sont souvent a l'origine de l'illettrisme. Lorsque ces troubles surviennent au sein de milieux socioculturels defavorises, leurs consequences sont plus graves encore et constituent un facteur de marginalisation difficilement surmontable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de permettre une detection precoce des troubles du langage, ainsi qu'un enseignement adapte, destine aussi bien aux enfants qu'aux adultes dysphasiques et dyslexiques illettres.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50387

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1759